Colloque

24 avril 2012

INFORMATIONS PRATIQUES

● LIEU

Auditoire DOYEN 32
Place des Doyens, 1, 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

● ACCÈS

En provenance de Bruxelles ou de Namur : Autoroute E411, sortie n° 8a. Prendre la direction Louvain-la-Neuve, « Centre urbain ».
Un fléchage sera prévu à partir de l'entrée « Centre urbain », dirigeant les participants vers le parking « Grand'Place » (payant) et du parking vers l'auditoire.

● DROITS D'INSCRIPTION

Le prix de l'inscription à la journée d'étude, comprenant la farde de documentation et les pauses-café, est fixé à 100,00 € à verser sur le compte n° BE27 001-6581350-73 (Colloque Gestation pour autrui).

● LUNCH

Le déjeuner est libre, la ville universitaire offrant une gamme variée de formules de restauration.

● FORMATION PERMANENTE ET ACCREDITATION

Les avocats recevront, le jour du colloque, une attestation de participation. L'Ordre des Barreaux francophones et germanophone de Belgique a attribué 6 points à cette activité.
Pour les participants médecins, l'accréditation a été demandée auprès de l'INAMI (rubrique éthique et économie).

Vos données seront reprises dans nos bases de données pour l'organisation de colloques et journées d'études. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le respect de la vie privée, vous pouvez exercer votre droit de regard sur ces données et, le cas échéant, les faire modifier ou annuler.

Colloque

24 avril 2012

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
Mireille Gérard
Faculté de droit et de criminologie, PJPC
Place Montesquieu, 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Télécopie : 010/47.46.77
e-mail : mireille.gerard@uclouvain.be

UCL Université catholique de Louvain

CENTRE DE DROIT MÉDICAL ET BIOMÉDICAL

CeFAP Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine

BRUYLANT

larcier

Colloque

24 avril 2012

LA GESTATION POUR AUTRUI : VERS UN ENCADREMENT ?

UCL Université catholique de Louvain

CENTRE DE DROIT MÉDICAL ET BIOMÉDICAL

CeFAP Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine

BRUYLANT

larcier

Colloque

24 avril 2012

La gestation pour autrui fait aujourd'hui l'objet de débats au sein de la société ainsi que devant les juridictions appelées à se prononcer sur la filiation d'enfants issus de cette modalité d'engendrement effectuée en Belgique ou à l'étranger.

Plusieurs propositions de loi ont été déposées devant les assemblées parlementaires. Un débat législatif pourrait avoir lieu dans un avenir plus ou moins proche.

Au-delà de la question de savoir s'il convient de l'interdire ou de l'autoriser sous certaines conditions, cette nouvelle pratique et son éventuel encadrement législatif méritent d'être discutés au sein de la communauté scientifique, médicale et plus largement civile, afin que différents points de vue et avis puissent être exprimés.

C'est dans cette perspective que le Centre de droit médical et biomédical et le Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine de l'Université catholique de Louvain se sont associés pour organiser une journée de réflexion réunissant des spécialistes de différents horizons (médecins, éthiciens, psychologues, sociologues, juristes...). Ils interagiront au sein de panels de discussion au regard de questions qui seront synthétisées dans une présentation introduisant chaque débat.

PROGRAMME

8h30 ● ACCUEIL

9h00 ● OUVERTURE

Bernard DUBUISSON, *Doyen, Faculté de droit et de criminologie (UCL)*

9h15 ● INTRODUCTION

Jehanne SOSSON, *Professeur, Faculté de droit et de criminologie (UCL), Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine, et FUSL, Avocat*

9h30 ● LES PARENTS D'INTENTION, LA MÈRE PORTEUSE ET LEUR ENTOURAGE

• Présentations introductives
• Quel accès à la gestation pour autrui ?

Marie-Noëlle DERÈSE, *Doctorante, Faculté de droit et de criminologie (UCL), Centre de droit médical et biomédical*

• Quels droits ? Quels devoirs ? Une formalisation ?

Geneviève SCHAMPS, *Professeur, Faculté de droit et de criminologie (UCL), Directrice du Centre de droit médical et biomédical, membre du Comité consultatif de Bioéthique*

Geoffrey WILLEMS, *Assistant, Faculté de droit et de criminologie (UCL), Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine*

10h00 ● INTERVENTION DU PANEL 1

Candice AUTIN, *Gynéco-obstétricienne, Responsable du Centre de procréation médicalement assistée du CHU Saint-Pierre (Bruxelles)*

Paul DEVROEY, *Professeur ém., Centrum voor reproductieve geneeskunde, Universitaire Ziekenhuis Brussel, Président du Comité consultatif de Bioéthique*

Michel DUPUIS, *Professeur, Faculté de philosophie, arts et lettres (UCL) et ULg, Vice- président du Comité consultatif de Bioéthique*

Nicole GALLUS, *Chargée de cours (ULB), Chercheur associé au Centre de droit privé, Avocat*

Gilles GENICOT, *Maître de conférences, Faculté de Droit et de Science Politique (ULg), Avocat, Membre du Comité consultatif de Bioéthique*

Jacques MARQUET, *Sociologue, Professeur (UCL), Directeur du Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités (CIRFASE – UCL)*

Marie-Geneviève PINSART, *Professeur de philosophie et d'éthique (ULB), Vice-présidente du Comité consultatif de Bioéthique*

Sébastien SAKKAS, *Chercheur, Doctorant FSR en sciences politiques (UCL), Membre de l'Institut Science politique Louvain Europe (ISPOLE)*

Nathalie SCHIFFINO, *Professeur de sciences politiques (UCL), Membre de l'Institut science politique Louvain Europe (ISPOLE)*

10h45 ● PAUSE-CAFÉ

11h00 ● INTERVENTION DU PANEL 1 (SUITE)

12h45 ● INTERRUPTION DES TRAVAUX

14h00 ● L'ENFANT : QUELS LIENS ? QUELLE FILIATION ?

• Présentations introductives
• Le lien de filiation avec le(s) parent(s) d'intention

Jehanne SOSSON, *Professeur, Faculté de droit et de criminologie (UCL), Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine, et FUSL, Avocat*

• Des liens avec la mère porteuse ?

Géraldine MATHIEU, *Assistante, Faculté de Droit (FUNDP Namur)*

14h30 ● INTERVENTION DU PANEL 2

Françoise CAILLEAU, *Docteur en psychologie, Service de psychologie du développement et de la famille (ULB)*

Nathalie MASSAGER, *Chargée de cours (ULB), Chercheur associé au Centre de droit privé, Avocat*

Didier MOULIN, *Professeur ém., Faculté de médecine (UCL)*

Jean-Marie MALOTEAUX, *Professeur, Faculté de médecine (UCL), Membre du Comité consultatif de Bioéthique*

Liesbet PLUYM, *Wetenschappelijk Onderzoeker, Instituut voor Familierecht (UGent)*

Laurent RAVEZ, *Professeur, Faculté de Médecine et Faculté des Sciences (FUNDP Namur), Directeur du Centre interdisciplinaire Droit, Ethique et Sciences de la Santé*

Luc ROEGIERS, *Pédopsychiatre, Professeur, Faculté de médecine (UCL), Unité Fécondation in Vitro*

Robert RUBENS, *Professeur ém., Dienst Endocrinologie (UGent), Membre du Comité consultatif de Bioéthique, Ancien président du Comité d'éthique de l'UGent*

Jeanine-Anne STIENNON-HEUSON, *Professeur ém., Université de Mons, Membre du Comité consultatif de Bioéthique, Membre du Comité international de bioéthique de l'Unesco*

16h00 ● PAUSE-CAFÉ

16h15 ● LA GESTATION POUR AUTRUI TRANSFRONTIÈRE

• Présentation introductive

Caroline HENRICOT, *Assistante, Faculté de droit et de criminologie, Avocat*

16h30 ● INTERVENTION DU PANEL 3

Janos FRÜHLING, *Professeur honoraire (ULB), Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique, Ancien président de l'Ordre des médecins*

Jinske VERELLEN, *Onderzoeker FWO Vlaanderen, Instituut Internationaal Privaatrecht, Universiteit Gent, Avocate*

Patrick WAUTELET, *Professeur, Faculté de droit (ULg)*

17h45 ● CONCLUSION

Geneviève SCHAMPS, *Professeur, Faculté de droit et de criminologie (UCL), Directrice du Centre de droit médical et biomédical, membre du Comité consultatif de Bioéthique*